



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 6 février 2024 à 16 h 42 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, messieurs les conseillers Marc Bureau et Mario Aubé formant quorum du comité.

Sont absents, messieurs les conseiller Daniel Champagne et Gilles Chagnon.

Monsieur le conseiller Mario Aubé préside la séance.

Sont également présentes, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, greffière adjointe.

CE-2024-57*

RÈGLEMENT NUMÉRO 950-2024 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 11 013 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER INCLUS AU PLAN D'INVESTISSEMENTS - VOLET MAINTIEN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 950-2024 autorisant une dépense et un emprunt de 11 013 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection du réseau routier inclus au Plan d'investissements - Volet maintien.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2024-58*

RÈGLEMENT NUMÉRO 951-2024 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 54 207 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, DE PAVAGE, DE RÉAMÉNAGEMENT DE BOULEVARDS ET DE RUES ET AUTRES TRAVAUX RELIÉS AUX INFRASTRUCTURES AINSI QUE LES HONORAIRES PROFESSIONNELS PRÉVUS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX INCLUS AU PLAN D'INVESTISSEMENTS - VOLET MAINTIEN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 951-2024 autorisant une dépense et un emprunt de 54 207 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, de pavage, de réaménagement de boulevards et de rues et autres travaux reliés aux infrastructures ainsi que les honoraires professionnels prévus pour la réalisation des travaux inclus au Plan d'investissements – Volet maintien.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2024-59*

RÈGLEMENT NUMÉRO 952-2024 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 7 661 000 \$ AFIN DE FINANCER L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, LE SERVICE DES INCENDIES ET AUTRES SERVICES INCLUS AU PLAN D'INVESTISSEMENTS - VOLET MAINTIEN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 952-2024 autorisant une dépense et un emprunt de 7 661 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et d'équipements pour le Service des travaux publics, le Service des incendies et autres services inclus au Plan d'investissements – Volet maintien.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2024-60*

RÈGLEMENT NUMÉRO 953-2024 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 747 000 \$ AFIN DE FINANCER L'ACHAT D'UN CAMION ÉCHELLE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE CADRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE TEL QUE PRÉSENTÉ AU PLAN D'INVESTISSEMENTS - VOLET MAINTIEN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 953-2024 autorisant une dépense et un emprunt de 4 747 000 \$ afin de financer l'achat d'un camion échelle pour le Service de sécurité incendie dans le cadre du Schéma de couverture de risque en incendie tel que présenté au Plan d'investissements – Volet maintien.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARIO AUBÉ
Conseiller
Comité exécutif

M^c VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif